

Règlement de manoeuvre de l'Artillerie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'Artillerie : approuvé par le Ministre de la Guerre le 10 Avril 1930 . 1° partie . Titre VII, D.C.A. (Plate-forme). Unités armées de canons de 75 anti-aériens sur plate-forme. Service du matériel

Adresse bibliographique : Paris : Impr. Nat., 1930

Description matérielle : 1 vol. (224 p.) ; 19 cm

Autre variante du titre : [D.C.A. (Plate-forme). Unités armées de canons de 75 anti-aériens sur plate-forme. Service du matériel.]

Sujet(s) : Artillerie, Tir anti-aérien
D.C.A., Artillerie